



ISEP | PROJET DE FINANCEMENT DE DEUX INSTITUTS SUPERIEURS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET DU RESEAU DES ISEP

SECTEUR : FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR)

• Données contextuelles

Le Sénégal, avec 13 millions d'habitants, reste un pays rural (55% de sa population) et jeune avec 42% ayant moins de 15 ans. Le secteur informel prédomine son économie et représente 60% du PIB. En outre, l'économie sénégalaise demeure dépendante : i) des importations et du renchérissement des produits pétroliers comme alimentaires ; ii) des exportations de biens et services vers l'Europe. L'Etat sénégalais a élaboré un programme ambitieux, le « Plan Sénégal Emergent », pour accroître la productivité et la compétitivité de son économie sur les marchés intérieur, régional et international à horizon 2035. La stratégie cible quelques secteurs prioritaires, dont le secteur agro-alimentaire, et vise la création de 300.000 emplois à horizon 2020.

Les programmes et filières de formation sont encore largement inadaptés aux exigences du marché du travail. Le système d'enseignement supérieur offre essentiellement des formations de type Licence-Master dans des filières académiques générales et pas assez de formations de techniciens supérieurs dans des filières professionnalisantes. Il existe très peu de formations de techniciens supérieurs et également très peu de techniciens diplômés par rapport au nombre total de diplômés des universités. Les faibles capacités d'accueil des établissements, concentrés pour l'essentiel à Dakar subissent une augmentation régulière des effectifs d'étudiants et souffrent de la faiblesse des enseignements. En conséquence, il y a au Sénégal un besoin considérable de formation d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente, à travers des cycles d'enseignement supérieur professionnel courts, adaptés aux besoins des milieux économiques et favorisant l'emploi ou l'auto-emploi.

L'Etat s'est engagé depuis 2012 dans une réforme ambitieuse de l'enseignement supérieur visant notamment à diversifier l'offre de formation. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a ainsi décidé de la création d'un nouveau type d'établissement : les Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel – ISEP, ayant pour vocation d'offrir des programmes professionnels courts (BAC+2). Le projet vise à soutenir cette politique.

DONNEES CLES DU PROJET ISEP

Pays bénéficiaire	Sénégal
Division technique	EDU
Financements	18M€ prêt 2M€ subvention
Réf. Convention	CSN1476
Durée	4 ans (2016-2021)

• Finalités et objectifs des ISEP

La finalité du projet est d'accompagner la diversification de l'offre d'enseignement supérieur et la mise en place de filières de formation professionnalisante en phase avec les besoins de l'économie locale. Le projet vise à étendre le Réseau d'Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (RISEP) en finançant la construction, l'équipement et le démarrage d'un ISEP à Saint-Louis/Richard-Toll (Vallée du Fleuve Sénégal) et d'un second à Ziguinchor/Bignona (Casamance). A terme le réseau devrait compter 14 établissements, un par région.

• Résultats & impacts attendus

Le projet doit permettre de :

- (i) accueillir à terme environ 3.000 étudiants par an à Richard-Toll (1.500 par promotion), dans 9 programmes de formation, essentiellement dans les filières agriculture-élevage-pêche et transformation agro-alimentaire ;
- (ii) déployer progressivement 7 programmes de formation en Casamance dans les techniques de gestion et d'exploitation forestières, de génie rural, de biodiversité de manière à contribuer au renforcement du tissu économique local ; ciblant à terme 1.000 étudiants par an (500 par promotion) ;
- (iii) appuyer les activités transversales du RISEP afin de favoriser les économies d'échelle dans l'offre de formation, l'organisation et la gestion des établissements et ;
- (iv) contribuer à la réduction des inégalités sociales, territoriales et de genre.

• Structuration du projet ISEP

Le programme est mis en œuvre autour de trois composantes principales :

1. Construction et équipement des infrastructures et autres ouvrages

Cette composante finance :

- la construction des établissements et des ouvrages annexes ;
- l'équipement des établissements ;
- la maîtrise d'ouvrage, l'AMO et le contrôle de la mise en œuvre du projet.

Le projet finance également les études préalables techniques et les contrats de maîtrise d'œuvre pour la conception des infrastructures et le suivi de la réalisation des constructions et du programme d'équipement (architecte, bureau d'études techniques, bureau de contrôle).

2. Elaboration des contenus, renforcement des ressources humaines et partenariats

Cette composante finance :

- le développement des contenus des programmes des filières visées ;
- la mise en place de programmes de renforcement des qualifications et des aptitudes pédagogiques des formateurs, de mécanismes d'orientation pertinente des candidats, de modules de formation à l'entrepreneuriat et d'un accompagnement à l'insertion, de services d'accompagnement des apprenant(e)s, sociaux, sportifs et culturels, de moyens de favoriser l'établissement de liens forts entre les instituts et les entreprises ainsi que de communication et politique genre.

3. Contribution à la mise en place et aux activités transversales du Réseau des ISEP (RISEP)

Le financement permettra d'assurer une partie des investissements nécessaires au fonctionnement du réseau et au développement d'outils administratifs, informatiques et pédagogiques transversaux afin d'assurer des économies d'échelle.

• Mode opératoire

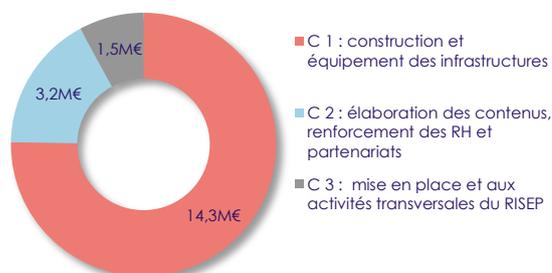
La maîtrise d'ouvrage est assurée par le MESR avec un comité de coordination qui assure la cohérence globale et le suivi d'exécution du projet.

La Direction de la Maintenance, de la Construction et des Equipements de l'Enseignement supérieur (DMCEES) est maître d'ouvrage pour la construction des infrastructures et les achats d'équipements avec assistance à la maîtrise d'ouvrage. Chaque ISEP sera doté d'un Comité de pilotage ouvert aux représentants des entreprises et des collectivités locales de la zone. Une unité de mise en œuvre dirigée par un Coordinateur, futur Directeur de l'établissement, sera responsable des activités au quotidien. La gestion des comptes du projet sera effectuée par la Direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE) du MESR.

• Financement

Le coût total du projet est estimé à 20M€ pour les constructions, les équipements, la production des contenus, le renforcement de capacités et l'expertise technique. L'AFD a octroyé un prêt souverain concessionnel de 18M€ et une subvention d'accompagnement de 2 M€.

Répartition du financement



| CONTACTS

Siège de l'AFD à Paris :

Alexia LEVESQUE

Responsable équipe projet au sein de la Division EDU
levesquea@afd.fr

Agence de l'AFD à Dakar :

Mouhamadou SYLLA,

Chargé de projet développement humain
syllam@afd.fr